ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 69427

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les états généraux vers un plan cœur. Le livre blanc plan cœur de la Fédération française de cardiologie relate que chaque année, 147 000 Français meurent de maladies cardiovasculaires. C'est plus de 400 morts par jour. Dans l'hexagone, c'est la première cause de mortalité chez les femmes. Avec 29 % des décès sur la planète, c'est aussi la première cause mondiale de mortalité. Les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 10 % des séjours hospitaliers et constituent 30 % des affections de longue durée prises en charge par la Caisse nationale d'assurance maladie. La Fédération estime à 23,4 millions, le nombre de morts lié à des maladies cardiovasculaires dans le monde en 2030. Par conséquent il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation mondiale de la santé estime que la grande majorité des décès par maladies cardiovasculaire – première cause mondiale de mortalité, - pourrait être accessibles à la prévention. La situation de la mortalité cardio-vasculaire en France est globalement favorable avec une baisse régulière de la mortalité cardio-vasculaire sur plusieurs décennies, et un taux de mortalité le plus faible d'Europe. Toutefois, elle reste marquée par un très fort écart entre hommes et femmes, et la persistance d'importantes autres inégalités sociales ou territoriales. Les maladies cardiovasculaires restent l'une des deux grandes causes de morbi-mortalité en France et justifient de stratégies volontaristes agissant sur leurs déterminants (plan national de réduction du tabagisme, plan national nutrition santé pour l'alimentation équilibrée, lutte contre la sédentarité et l'obésité, contrôle des facteurs de risques que sont l'hypertension artérielle et l'hypercholestérolémie…) pour parvenir à l'objectif mondial de réduction de la mortalité par maladies non transmissibles. La mobilisation des états généraux du cœur et la publication du livre blanc offrent un éclairage pour rappeler l'enjeu de santé publique des maladies cardiovasculaires et l'identification des priorités pour corriger les inégalités de santé persistantes. Les préconisations émises seront prises en compte dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, tant dans ses composantes de prévention que l'organisation territorialisée du parcours de soins conçu pour répondre aux défis des maladies chroniques. Les aspects du vivre avec une maladie chronique, notamment via l'éducation thérapeutique du patient participent à cette vision d'une approche intégrée de la prévention, de la prise en charge mais aussi de démocratie sanitaire. Le ministère entend en conséquence s'approprier la dynamique de ces travaux en concertation avec ses auteurs.

Données clés

Auteur : M. Charles-Ange Ginesy
Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69427
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE69427

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2014, page 9579
Réponse publiée au JO le : 2 février 2016, page 967